

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix	2023 11 12
	Année Mois Jour

Je, Thomas Rainville, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Sonia Tarditi
Prénom Nom

<input checked="" type="checkbox"/> a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de	➔	<input type="checkbox"/> mairesse ou maire
OU		<input checked="" type="checkbox"/> conseillère ou conseiller
<input type="checkbox"/> est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de		5
		Arrondissement, district, quartier ou poste (<i>nom ou numéro</i>)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

990 Rue Principale Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix J0J 1G0
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

SIGNATURE


Présidente ou président d'élection

2023-11-17
Année Mois Jour

IMPORTANT Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.